

---

# Guide de référence sur les minorités visibles et le groupe de population

Recensement de la population, 2021



Date de diffusion : le 8 février 2023

---



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

**Une [version HTML](#) est aussi disponible.**

*This publication is also available in English.*

---

Date de diffusion : le 8 février 2023

N° 98-500-X au catalogue, numéro 2021006

ISBN 978-0-660-42454-5

---

## Table des matières

Définitions et concepts .....	4
Questions .....	4
Classifications .....	6
Minorité visible .....	6
Groupe de population .....	7
Concepts au fil du temps .....	8
Changements apportés à la question sur le groupe de population .....	8
Changements apportés aux variables « minorité visible » et « groupe de population » .....	8
Méthodes de collecte et de traitement .....	9
Qualité des données .....	9
Variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale .....	9
Biais de non-réponse .....	10
Indicateurs de la qualité des données .....	10
Certification des chiffres définitifs .....	12
Qualité des données pour le groupe de population .....	13
Comparabilité au fil du temps .....	13
Comparabilité avec d'autres sources de données .....	14

## Définitions et concepts

La question sur le groupe de population du Recensement de la population de 2021 sert à produire deux variables principales : la variable « [minorité visible](#) » et la variable « [groupe de population](#) ».

La question sur le groupe de population du recensement a pour objectif d'établir les chiffres de la population des minorités visibles<sup>1</sup>. Le terme « minorité visible » réfère au fait qu'une personne appartient ou n'appartient pas à une des minorités visibles définies dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Selon cette dernière, on entend par minorités visibles « les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Les principaux groupes désignés comme minorités visibles sont les suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais.

Des renseignements sur la population des minorités visibles sont exigés en vertu des lois fédérales sur l'équité en matière d'emploi pour les programmes visant à promouvoir l'égalité des chances pour tous et toutes. Le Recensement de la population offre des données repères sur chacun des groupes visés par l'équité en matière d'emploi (les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles). Emploi et Développement social Canada ainsi que d'autres ministères gouvernementaux sont responsables des programmes fédéraux d'équité en matière d'emploi.

Les données sur la population des minorités visibles au Canada sont utilisées par les gouvernements, les entreprises, les groupes communautaires, les fournisseurs de soins de santé, les chercheurs et divers organismes à travers le pays afin d'assurer une égalité des chances pour tous et toutes. Les employeurs peuvent se servir des données sur la population des minorités visibles pour comparer les caractéristiques de leur effectif avec celles de la population vivant dans la même région.

La question sur le groupe de population permet aussi de produire la variable « groupe de population ». Celle-ci comprend des données sur les groupes suivants : Blanc, Chinois, Sud-Asiatique, Noir, etc. Ces groupes correspondent généralement aux catégories de réponses utilisées à la question du Recensement de la population sur le groupe de population. Elle comprend également un grand nombre de catégories de réponses multiples qui ne sont pas incluses dans la variable « minorité visible ». En raison de ces catégories de réponses multiples supplémentaires, la variable « groupe de population » est beaucoup plus grande que la variable « minorité visible » : elle compte plus de 80 catégories détaillées, comparativement à 13 pour la variable « minorité visible ». Pour obtenir plus de renseignements sur ces catégories de réponses, veuillez consulter les sections « [Questions](#) » et « [Classifications](#) » du présent document.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-301-X au catalogue de Statistique Canada.

## Questions

Les données du Recensement de la population de 2021 sur les minorités visibles et le groupe de population ont été recueillies principalement au moyen de la question 25 des formulaires [2A-L](#) et [2A-R](#). Pour le Recensement de 2021, le questionnaire abrégé [2A](#) a été utilisé pour dénombrer tous les résidents habituels de 75 % des logements privés. Le questionnaire détaillé [2A-L](#), qui comprend aussi les questions du questionnaire abrégé [2A](#), a été utilisé pour dénombrer un échantillon de 25 % des ménages privés au Canada. Dans le cas des ménages privés vivant dans les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées, le questionnaire [2A-R](#) a été utilisé pour dénombrer 100 % de la population.

---

1. De plus en plus, les médias, le milieu universitaire et d'autres groupes appellent la « population racisée » la « population des minorités visibles ». Pour 2021, Statistique Canada a choisi de continuer à utiliser le terme « minorité visible » dans les tableaux de données et les documents de référence diffusés, car il s'agit du terme actuellement utilisé dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* du gouvernement fédéral.

## Guide de référence sur les minorités visibles et le groupe de population

Les catégories de réponses à la question sur le groupe de population des deux questionnaires comprenaient 11 cercles à cocher ainsi qu'une case pour réponse écrite. On a posé la question suivante aux répondants : « Cette personne est-elle un : », et ces derniers devaient cocher une catégorie ou plus parmi les suivantes, ou préciser un autre groupe, le cas échéant :

- Blanc
- Sud-Asiatique (p. ex. Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais)
- Chinois
- Noir
- Philippin
- Arabe
- Latino-Américain
- Asiatique du Sud-Est (p. ex. Vietnamien, Cambodgien, Laotien, Thaïlandais)
- Asiatique occidental (p. ex. Iranien, Afghan)
- Coréen
- Japonais
- Autre groupe — précisez

Une note dans le questionnaire du recensement indiquait aux répondants ce qui suit : « Cette question permet de recueillir des données conformément à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, sa réglementation et ses directives, pour appuyer les programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada. » Des instructions supplémentaires sur la façon de répondre à la question de 2021 sur le groupe de population ont été fournies aux répondants au moyen d'un bouton d'aide accessible dans le questionnaire électronique :

Sélectionnez une ou plusieurs catégories dans la liste fournie ou donnez une réponse précise dans la case « Autre groupe — précisez ». N'inscrivez **pas** de réponses comme « biracial », « multiracial » ou « mixte » dans la case « Autre groupe — précisez ».

Les catégories de réponses à cocher inscrites à la question sur le groupe de population du Recensement de 2021, à l'exception de la catégorie « Blanc », correspondent aux groupes de minorités visibles reconnus dans les *Documents techniques de référence sur l'équité en matière d'emploi*, publiés par Emploi et Immigration Canada en 1987, et utilisés dans le cadre des programmes fédéraux d'équité en matière d'emploi. La publication fait mention, entre autres, des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Japonais, Coréen et d'autres groupes de minorités visibles tels que les insulaires du Pacifique. Les données sur les autres groupes de minorités visibles, dont les insulaires du Pacifique, sont tirées des réponses inscrites dans la case « Autre groupe — précisez » de la question sur le groupe de population du Recensement de 2021. Dans le questionnaire du Recensement de 2021, après la catégorie « Blanc », les groupes de population étaient inscrits par ordre décroissant de fréquence d'après les chiffres de la population des minorités visibles tirés du Recensement de 2016.

Trois des groupes de population inclus dans le questionnaire du Recensement de 2021 (Sud-Asiatique, Asiatique du Sud-Est et Asiatique occidental) étaient suivis d'exemples entre parenthèses. Les exemples fournis pour ces trois groupes constituaient une ligne directrice et visaient à aider les répondants qui connaissent mieux un terme qu'un autre (p. ex. Indien de l'Inde plutôt que Sud-Asiatique, Vietnamien plutôt qu'Asiatique du Sud-Est, Iranien plutôt qu'Asiatique occidental).

Les personnes qui ont déclaré faire partie des Premières Nations, des Métis ou des Inuits à la question 24 (groupe autochtone) ne devaient pas répondre à la question sur le groupe de population. Conformément à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, elles sont incluses dans la catégorie « Pas une minorité visible » de la variable « minorité visible », tout comme les personnes ayant déclaré d'autres groupes sélectionnés tels que « Blanc ». Toutefois, dans la variable « groupe de population », elles sont incluses dans une catégorie distincte appelée « Peuples autochtones ».

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les variables du Recensement de la population de 2021 utilisées pour définir la population autochtone, veuillez consulter le [Guide de référence sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le questionnaire du Recensement de 2021, notamment sur la façon dont les questions du recensement sont choisies, veuillez consulter le [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les raisons pour lesquelles les questions du recensement sont posées, veuillez vous reporter aux cinq [feuilles d'information](#) qui se trouvent à la page Web En route vers le Recensement de 2021.

## Classifications

Comme il a été mentionné ci-dessus, la variable « [minorité visible](#) » fournit des données sur la population des minorités visibles telle qu'elle est définie à des fins d'équité en matière d'emploi à l'échelon fédéral, contrairement à la variable « groupe de population ». Par conséquent, les catégories nommées de la même façon pour chacune des variables ont été dérivées de façons légèrement différentes.

## Minorité visible

La variable « minorité visible » comprend des données de 13 groupes dérivés : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidentale, Coréen, Japonais, Minorité visible, non incluse ailleurs (n.i.a.), Minorités visibles multiples et Pas une minorité visible. Un total partiel est également fourni pour le « total de la population des minorités visibles », qui agrège les chiffres des 12 premiers groupes.

Conformément aux lignes directrices de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les groupes de minorités visibles « Sud-Asiatique », « Chinois », « Noir », « Philippin », « Arabe », « Latino-Américain », « Asiatique du Sud-Est », « Asiatique occidentale », « Coréen » et « Japonais » comprennent les personnes qui ont coché une seule réponse correspondant à ces groupes ou qui ont fourni une réponse écrite correspondant à ceux-ci. Par exemple, la catégorie « Sud-Asiatique » comprend les personnes qui ont coché uniquement la réponse « Sud-Asiatique » ou qui ont fourni une réponse écrite telle que « Bangladaïsi », « Indien (Inde) », « Pakistanais », « Pendjabi » ou « Sri-Lankais ».

Les réponses correspondant à sept de ces groupes — soit « Sud-Asiatique », « Chinois », « Noir », « Philippin », « Asiatique du Sud-Est », « Coréen » et « Japonais » — qui ont été combinées à une réponse à cocher « Blanc » ou à une réponse écrite associée au groupe « Blanc » sont incluses dans le chiffre du groupe de minorité visible déclaré. Par exemple, les répondants qui ont coché « Sud-Asiatique » et « Blanc » seraient inclus dans la catégorie « Sud-Asiatique ». De plus, les répondants qui ont coché « Sud-Asiatique » et qui ont fourni une réponse écrite telle que « Suédois » seraient également inclus dans la catégorie « Sud-Asiatique ».

En revanche, les réponses correspondant aux groupes « Arabe », « Latino-Américain » et « Asiatique occidentale » qui sont combinées à « Blanc » ou à une réponse écrite associée au groupe « Blanc » ne sont **pas** incluses dans le chiffre de ces groupes de minorités visibles. Les répondants qui donnent ces combinaisons de réponses sont plutôt inclus dans la catégorie « Pas une minorité visible ».

La catégorie « Minorité visible, n.i.a. » comprend les répondants qui ont fourni une réponse écrite entrant dans la catégorie « Minorité visible », mais ne pouvant être classée ailleurs. Cette catégorie comprend les personnes ayant fourni une réponse écrite telle que « Guyanais », « Insulaire du Pacifique », « Polynésien », « Tibétain », « Antillais britannique ».

La catégorie « Minorités visibles multiples » comprend les répondants qui ont coché deux cercles ou plus associés à des groupes désignés comme minorités visibles. Par exemple, les répondants qui ont coché « Sud-Asiatique »

et « Noir » sont inclus dans la catégorie « Minorités visibles multiples ». De plus, cette catégorie comprend les répondants ayant déclaré une combinaison de réponses à cocher ou écrites associées à deux groupes de minorités visibles ou plus. Par exemple, les répondants qui ont coché « Sud-Asiatique » et qui ont fourni la réponse écrite « Nigérian » seraient inclus dans la catégorie « Minorités visibles multiples ».

Enfin, pour la plupart, la catégorie « Pas une minorité visible » comprend les personnes qui ont coché la réponse « Blanc » uniquement ou qui ont fourni une réponse écrite qui n'est pas associée à un groupe désigné comme minorité visible (p. ex. « Algérien », « Israélien », « Polonais », « Écossais », « Sud-Africain », « Suédois »). Comme il a été mentionné précédemment, cette catégorie comprend également les personnes dont la réponse est « Arabe », « Latino-américain » ou « Asiatique occidental », combinée à une réponse écrite associée au groupe « Blanc ». Enfin, cette catégorie comprend également les personnes qui se sont identifiées comme Premières Nations, Métis ou Inuits à la question portant sur le groupe autochtone.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la classification normalisée révisée « [Classification de la minorité visible](#) ».

## Groupe de population

La variable « [groupe de population](#) », à la différence de la variable « minorité visible », fournit des données qui correspondent plus étroitement aux réponses données par les répondants dans le questionnaire du recensement.

## Catégories de réponses uniques

La variable « groupe de population » comprend 12 catégories de réponses uniques dénombrant les répondants qui ont indiqué un seul groupe de population, à savoir : Blanc, Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen, Japonais et Autres groupes de population, n.i.a.

Les catégories de réponses uniques pour les 11 premiers groupes comprennent les personnes qui ont coché une seule réponse correspondant à ces groupes ou qui ont fourni une réponse écrite associée à ceux-ci. Par exemple, la catégorie « Noir » comprend les personnes qui ont coché la réponse « Noir » ou qui ont fourni une réponse écrite telle que « Afro-Américain », « Congolais », « Haïtien » ou « Nigérian ».

La catégorie de réponses uniques pour le 12<sup>e</sup> groupe, « Autres groupes de population, n.i.a. », comprend les personnes qui ont fourni une réponse écrite qui n'est associée à aucune des 11 catégories précédentes. Certaines de ces réponses sont classées dans la catégorie « Minorité visible, n.i.a. » de la variable « minorité visible » (p. ex. « Guyanais », « Insulaire du Pacifique », « Polynésien », « Tibétain », « Antillais britannique »), tandis que d'autres sont classées dans la catégorie « Pas une minorité visible » de la variable « minorité visible » (p. ex. « Algérien », « Israélien », « Sud-Africain »).

## Catégories de réponses multiples

La variable « groupe de population » comprend également un grand nombre de catégories de réponses multiples dénombrant les répondants qui ont déclaré plusieurs groupes de population. Plus précisément, la variable comprend 67 catégories, qui correspondent à chacune des combinaisons possibles de deux groupes de population (p. ex. « Blanc et Sud-Asiatique », « Chinois et Noir »). Il y a également deux catégories pour les personnes qui ont déclaré trois groupes de population ou plus (« Blanc et groupes de population multiples » et « Groupes de population multiples, n.i.a. »).

Comme il a été mentionné précédemment, les réponses multiples sont traitées différemment dans la variable « minorité visible » en raison de la nécessité de dériver la variable conformément aux exigences relatives à l'équité en matière d'emploi. Par conséquent, la réponse multiple « Blanc » et « Sud-Asiatique » serait incluse dans la catégorie « Sud-Asiatique » de la variable « minorité visible », tandis qu'elle serait incluse dans la catégorie de réponses multiples « Blanc et Sud-Asiatique » de la variable « groupe de population ».

## Peuples autochtones

La dernière catégorie de la variable « groupe de population », « Peuples autochtones », comprend les répondants ayant répondu oui à la question 24 (« Cette personne est-elle Première Nation, Métis ou Inuk [Inuit]? »). Même si ces répondants n'étaient pas tenus de répondre à la question sur le groupe de population (question 25), leurs renseignements ont été inclus dans la variable « groupe de population » pour que celle-ci reflète l'ensemble de la population canadienne.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la classification normalisée révisée « [Classification du groupe de population](#) ».

## Concepts au fil du temps

Depuis le Recensement de 1996, la question sur le groupe de population a servi à mesurer la population des minorités visibles plus directement. Au fil du temps, il y a eu des variations dans le libellé, la présentation, les instructions et les exemples utilisés à la question sur le groupe de population dans le recensement. La comparabilité historique des données sur les minorités visibles a été influencée par ces facteurs ainsi que par des changements dans le traitement des données et de l'environnement social au moment du recensement.

## Changements apportés à la question sur le groupe de population

Bien que le libellé de la question sur le groupe de population (« Cette personne est-elle un : ») est demeuré le même depuis 1996, il y a deux cercles à cocher distincts pour « Arabe » et « Asiatique occidental » depuis 2001. Le Recensement de 1996 utilisait une catégorie combinée, soit « Arabe / Asiatique occidental ».

De plus, dans le cadre de chaque recensement, les catégories à cocher de la question sont reclassées en fonction de leur fréquence (en ordre décroissant) lors du recensement précédent. Par conséquent, le cercle à cocher pour « Arabe » a été placé au-dessus de « Latino-Américain » dans le questionnaire de 2021 en fonction des fréquences observées dans le Recensement de 2016.

Enfin, les exemples associés à certains groupes de population ont été mis à jour dans divers recensements. Par exemple, « Malaisien » a été remplacé par « Thaïlandais » dans les exemples associés à la catégorie « Asiatique du Sud-Est » en 2016. Les exemples dans les catégories « Noir » et « Arabe » ont été supprimés en 2001. En 2021, les exemples utilisés étaient les mêmes qu'en 2016.

## Changements apportés aux variables « minorité visible » et « groupe de population »

La variable « minorité visible » du Recensement de 2021 comprend les mêmes catégories que celles utilisées dans le cadre du Recensement de 2016. Un seul changement a été apporté aux catégories : la catégorie « Arabe » a été placée au-dessus de la catégorie « Latino-Américain », ce qui reflète le changement apporté au questionnaire de 2021.

En revanche, la variable « groupe de population » a reçu une mise à jour considérable, et un grand nombre de catégories de réponses multiples supplémentaires y ont été ajoutées. En 2021, toutes les combinaisons possibles de deux groupes de population sont incluses dans la variable « groupe de population » comme catégories distinctes (p. ex. « Sud-Asiatique et Philippin »). Dans le Recensement de 2016 et les recensements précédents, la variable ne comprenait que des catégories de réponses multiples incluant « Blanc » (p. ex. « Blanc et Sud-Asiatique », « Blanc et Philippin »), tandis que les réponses multiples qui ne comportaient pas « Blanc » étaient incluses dans la catégorie « Minorités visibles multiples, n.i.a. ».

Par ailleurs, la catégorie « Minorité visible, n.i.a. » ne figure plus dans la variable « groupe de population », ayant été remplacée par la catégorie « Autres groupes de population, n.i.a. ». Comme il a été mentionné précédemment, cette catégorie comprend les personnes qui ont fourni une réponse écrite qui n'est associée à aucune des



catégories en fonction des réponses à cocher, qu'elles soient associées ou non à un ou plusieurs groupes désignés comme minorités visibles.

Pour obtenir plus de renseignements sur la comparabilité des données entre le Recensement de 2021 et le Recensement de 2016, veuillez consulter le [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

## Méthodes de collecte et de traitement

La pandémie de COVID-19 est apparue au Canada au début de 2020 et a touché toutes les étapes du processus du Recensement de 2021, de la collecte des données à la diffusion. Veuillez consulter le [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada, pour obtenir des renseignements plus détaillés sur ce sujet.

## Qualité des données

Le Recensement de la population de 2021 a fait l'objet d'une évaluation minutieuse de la qualité des données. Les diverses activités de certification réalisées pour évaluer la qualité des données du Recensement de 2021 sont décrites dans le [chapitre 9](#) du [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

L'évaluation de la qualité des données a été effectuée en plus des vérifications régulières et des vérifications de la qualité menées aux étapes clés du recensement. Par exemple, tout au long de la collecte et du traitement des données, l'exactitude de certaines étapes telles que la saisie et le codage des données a été mesurée, la cohérence des réponses fournies a été vérifiée et les taux de non-réponse pour chaque question ont été analysés. De plus, la qualité des réponses imputées a été évaluée aux étapes de la vérification et de l'imputation des données.

Lors de l'évaluation de la qualité des données, un certain nombre d'indicateurs de la qualité des données ont été produits et utilisés afin d'évaluer la qualité des données. Ces indicateurs sont décrits brièvement ci-dessous. Enfin, les chiffres tirés du recensement ont été comparés avec ceux d'autres sources et certifiés aux fins de diffusion.

Les principaux faits saillants de cette évaluation en ce qui a trait aux données sur les minorités visibles et le groupe de population sont présentés ci-dessous.

## Variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale

Le questionnaire détaillé du recensement a pour objectif de produire des estimations sur divers sujets pour un large éventail de régions géographiques, allant des très grandes régions géographiques (comme les provinces et les régions métropolitaines de recensement) aux très petites régions (comme les quartiers et les municipalités), et ce, pour diverses populations (comme les peuples autochtones et les immigrants) qui sont généralement désignées dans le présent document sous le nom de « populations d'intérêt ». Afin d'alléger le fardeau de réponse, le questionnaire détaillé du recensement est distribué à un échantillon aléatoire de ménages.

Cette méthode d'échantillonnage et la non-réponse totale engendrent une variabilité dans les estimations qui doit être prise en considération. Cette variabilité dépend aussi de la taille de la population et de la variabilité des caractéristiques mesurées. De plus, la précision des estimations peut varier considérablement selon le domaine ou la région géographique d'intérêt, en particulier en raison de la variation des taux de réponse. Pour en savoir plus sur la variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale des estimations du questionnaire détaillé du recensement, veuillez-vous consulter le [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

## Biais de non-réponse

Le biais de non-réponse est une source possible d'erreur pour toute enquête, y compris pour le questionnaire détaillé du recensement. Le biais de non-réponse survient lorsque les caractéristiques des personnes qui participent à une enquête sont différentes des caractéristiques des personnes qui n'y participent pas.

En général, le risque de biais de non-réponse augmente à mesure que le taux de réponse diminue. Pour le questionnaire détaillé du Recensement de 2021, Statistique Canada a adapté ses procédures de collecte et d'estimation afin d'atténuer, dans la mesure du possible, l'effet du biais de non-réponse. Pour en savoir plus sur ces stratégies d'atténuation, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

## Indicateurs de la qualité des données

Un certain nombre d'indicateurs de la qualité ont été produits et analysés pendant l'évaluation de la qualité des données du Recensement de la population de 2021. Les utilisateurs de données disposent de quatre indicateurs pour le contenu du questionnaire détaillé, soit le taux de non-réponse totale (NRT), l'intervalle de confiance, le taux de non-réponse par question et le taux d'imputation par question.

Le **taux de non-réponse totale (NRT)** est l'indicateur principal de la qualité qui accompagne chaque produit diffusé du Recensement de la population de 2021; il est calculé pour chaque région géographique. Il permet de déterminer les cas de non-réponse totale à l'échelle du logement. Une non-réponse est considérée comme étant totale lorsqu'aucun questionnaire n'est retourné pour un logement ou lorsqu'un questionnaire retourné ne répond pas aux critères de contenu minimum. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le taux de NRT au [chapitre 9](#) du [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

L'**intervalle de confiance** a été choisi comme indicateur de la qualité fondé sur la variance pour accompagner les estimations du questionnaire détaillé du Recensement de la population de 2021 parce qu'il permet aux utilisateurs de réaliser facilement une inférence statistique. Cet indicateur fournira une mesure de la précision des estimations du questionnaire détaillé. Suivant une approche scientifique, de la recherche et des simulations ont été effectuées afin que les intervalles de confiance soient déterminés à l'aide de méthodes statistiques adéquates pour les données et domaines d'intérêt du Recensement de la population.

Un intervalle de confiance est associé à un niveau de confiance, lequel est généralement établi à 95 %. Un intervalle de confiance de 95 % est un intervalle déterminé en fonction de l'estimation pour faire en sorte que, si le processus ayant généré l'échantillon était répété de nombreuses fois, la valeur du paramètre d'intérêt dans la population serait contenue dans 95 % de ces intervalles. L'intervalle de confiance est délimité par une borne inférieure et une borne supérieure. Ces deux bornes accompagnent les estimations du questionnaire détaillé dans la plupart des tableaux de données.

De plus amples détails au sujet des différentes méthodes utilisées pour déterminer les intervalles de confiance et leurs hypothèses sont présentés dans le [Rapport technique sur l'échantillonnage et la pondération, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-306-X au catalogue de Statistique Canada.

Le **taux de non-réponse par question** est une mesure des renseignements manquants en raison d'une non-réponse à une question. Il mesure uniquement la non-réponse qui est traitée au moyen de la procédure d'imputation durant le traitement des données (plutôt que par la pondération lorsqu'un échantillon est utilisé). Pour le questionnaire détaillé, le taux de non-réponse par question comprend uniquement les cas de non-réponse partielle à la question, sauf pour les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées, auxquels cas à la fois les cas de non-réponse totale et de non-réponse partielle sont pris en compte. La non-réponse partielle se produit lorsque les réponses à certaines questions ne sont pas fournies pour un ménage répondant.

Le taux de non-réponse par question pour une question du questionnaire détaillé est défini comme la somme des poids des unités dans le champ de l'enquête dans la population d'intérêt qui n'ont pas répondu à la question, divisée par la somme des poids des unités dans le champ de l'enquête dans la population d'intérêt. Dans ce contexte, « unités » désigne les unités statistiques à partir desquelles les données sont recueillies ou dérivées (p. ex. les personnes ou les ménages, selon le sujet de la question, que ce soit une caractéristique au niveau de la personne ou une caractéristique au niveau du ménage). Une unité est considérée comme faisant partie du champ de l'enquête pour une question donnée si la question s'applique à cette unité et si l'unité appartient à la population d'intérêt liée à la question.

Le **taux d'imputation par question** permet de déterminer la mesure dans laquelle les réponses à une question donnée ont été imputées. L'imputation est utilisée pour remplacer les données manquantes en cas de non-réponse ou lorsqu'une réponse est jugée non valide (p. ex. plusieurs réponses sont fournies alors qu'une seule réponse est attendue). L'imputation est effectuée pour éliminer les lacunes dans les données et réduire le biais attribuable à la non-réponse. En général, pour ce faire, les valeurs des personnes ou des ménages se trouvant dans la même région géographique qui présentent des caractéristiques semblables à celles de l'enregistrement incomplet sont utilisées pour fournir les réponses manquantes ou corriger les réponses non valides.

Le taux d'imputation pour une question du questionnaire détaillé désigne la somme des poids des unités faisant partie du champ de l'enquête dans la population d'intérêt pour lesquelles la réponse à la question a été imputée, divisée par la somme des poids des unités faisant partie du champ de l'enquête dans la population d'intérêt (voir la définition du terme « unités » fournie dans la section ci-dessus concernant le taux de non-réponse par question).

Pour le contenu du questionnaire détaillé, l'imputation pour la plupart des régions est utilisée pour le traitement de la non-réponse partielle, et non pour celui de la non-réponse totale, qui est plutôt traitée au moyen de la pondération. Cependant, dans les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées, l'imputation des ménages entiers (IME) est utilisée pour résoudre les cas de non-réponse totale. Tout d'abord, le statut d'occupation des logements non répondants est imputé, et ensuite, toutes les données sont imputées pour les logements résolus à la première étape comme étant des logements occupés. L'imputation de ménages entiers est incluse dans le taux d'imputation par question, y compris l'utilisation de données administratives pour imputer les ménages non répondants dans les régions où les taux de réponse sont faibles (voir l'[annexe 1.7](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada). À l'instar du taux de non-réponse, une unité est considérée comme faisant partie du champ de l'enquête si la question s'applique à cette unité et si l'unité appartient à la population d'intérêt liée à la question.

Les taux de non-réponse et d'imputation par question peuvent être interprétés comme étant la proportion d'unités dans le champ d'enquête dans la population d'intérêt pour lesquelles les renseignements n'ont pas été déclarés ou ont été imputés, respectivement. Les taux pour le questionnaire détaillé sont pondérés de façon à tenir compte du fait que le questionnaire détaillé n'est distribué qu'à un échantillon de la population. Donc, dans ce cas, il s'agit d'une proportion estimée.

Les taux de non-réponse et d'imputation pour une question sont souvent similaires, mais certaines différences peuvent être observées pour une question donnée en raison des étapes supplémentaires de traitement de données qui pourraient être requises. Ces taux étaient vérifiés régulièrement lors de l'évaluation des données, et une analyse détaillée était effectuée s'il y avait une différence entre les deux taux relativement à une question, pour s'assurer du caractère approprié du traitement effectué et de la qualité des données. Un écart entre le taux de non-réponse et le taux d'imputation pour une question donnée peut généralement s'expliquer par l'un des deux facteurs suivants :

- Certaines réponses étaient considérées comme non valides ou incohérentes lors de l'étape de vérification et une imputation était nécessaire, ce qui explique la raison pour laquelle le taux d'imputation est plus élevé que le taux de non-réponse relativement à une question précise.

- Certains cas de non-réponse ont été facilement résolus tôt durant le traitement des données, car une seule résolution était possible selon les réponses fournies à d'autres questions. L'imputation n'était donc pas nécessaire. Cela pourrait expliquer la raison pour laquelle le taux de non-réponse est plus élevé que le taux d'imputation relativement à une question précise.

Le **tableau 1** ci-dessous présente les taux de non-réponse et d'imputation par question pour le Canada ainsi que pour chaque province et chaque territoire.

Les taux de non-réponse par question et les taux d'imputation par question à des niveaux géographiques inférieurs sont également présentés dans des tableaux de données du Recensement de 2021 présentant des indicateurs de qualité. Ces renseignements seront diffusés le 17 août 2022 dans le cas du questionnaire abrégé et le 30 novembre 2022 dans le cas du questionnaire détaillé.

Les [Lignes directrices sur la qualité des données du Recensement de 2021](#), produit n° 98-26-0006 au catalogue de Statistique Canada, fournissent tous les renseignements requis pour comprendre et interpréter les indicateurs de la qualité des données pour le Recensement de 2021, ainsi que des lignes directrices qui permettent de s'en servir correctement. Les indicateurs de la qualité des données sont fournis pour que les utilisateurs soient informés de la qualité des renseignements statistiques et puissent juger de la pertinence et des limites des données en fonction de leurs besoins. En général, les données du Recensement de la population de 2021 sont d'une très bonne qualité, mais dans certains cas, les données doivent être utilisées avec prudence. Il est fortement recommandé que les utilisateurs consultent tous les indicateurs de la qualité des données disponibles pour mieux juger de la qualité des produits de données qui les intéressent.

### Certification des chiffres définitifs

Une fois la vérification des données et l'imputation terminée, les données ont été pondérées de sorte que les estimations représentent l'ensemble de la population canadienne vivant dans des logements privés. La certification des estimations définitives pondérées était la dernière étape dans le processus de validation, qui permet de recommander les données pour la diffusion pour chaque niveau géographique et domaine d'intérêt. Selon l'analyse des indicateurs de la qualité des données et la comparaison des estimations du questionnaire détaillé du recensement avec celles d'autres sources de données, on recommande la diffusion non conditionnelle, la diffusion conditionnelle ou la non-diffusion (en de rares occasions, pour des raisons de qualité). En cas de diffusion conditionnelle ou de non-diffusion, des notes et des mises en garde appropriées sont incluses dans les produits et transmises aux utilisateurs. Par ailleurs, d'autres sources de données ont été utilisées pour évaluer les estimations du questionnaire détaillé du recensement. Toutefois, puisque le risque d'erreur augmente souvent pour les niveaux géographiques inférieurs et les petites populations, et que les sources de données utilisées pour évaluer ces chiffres sont moins fiables ou ne sont pas disponibles à ces niveaux inférieurs, il peut être difficile de certifier les chiffres à ces niveaux.

Les estimations du questionnaire détaillé du recensement sont également assujetties à des règles de confidentialité qui permettent d'empêcher la divulgation de l'identité et des caractéristiques des répondants. Pour en savoir plus sur la protection des renseignements personnels et la confidentialité, veuillez consulter le [chapitre 1](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont Statistique Canada trouve l'équilibre entre la protection de la confidentialité et les besoins en données désagrégées du recensement, en accordant une attention particulière au nouveau contenu du Recensement de 2021, veuillez consulter le document [Trouver un équilibre entre la protection de la confidentialité et les besoins en données désagrégées du recensement, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-26-0005 au catalogue de Statistique Canada.

Pour en savoir plus sur le traitement des données et sur le calcul des estimations et leur niveau de précision, veuillez vous reporter au [Rapport technique sur l'échantillonnage et la pondération, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-306-X au catalogue de Statistique Canada.

## Qualité des données pour le groupe de population

Les taux de non-réponse et d'imputation relatifs à la question sur le groupe de population dans le Recensement de 2021 sont présentés au tableau 1. À l'échelle nationale, le taux de non-réponse à la question sur le groupe de population était de 1,2 % et le taux d'imputation était de 1,6 %. Dans l'ensemble des provinces, le taux d'imputation variait de 1,0 % à Terre-Neuve-et-Labrador à 1,9 % en Alberta. Il était plus élevé dans les territoires, particulièrement au Nunavut (23,9 %). Dans les territoires, ainsi que dans les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées dans les provinces, la COVID-19 a posé certaines difficultés pour la réalisation du Recensement de la population. Certaines de ces difficultés ont eu une incidence sur le dénombrement en personne, comme les restrictions relatives aux déplacements et l'indisponibilité du personnel local.

**Tableau 1**

**Taux de non-réponse et taux d'imputation relatifs à la question sur le groupe de population, Canada, provinces et territoires, Recensement de la population, 2021**

Géographie	Taux de non-réponse	Taux d'imputation
	pourcentage	
Canada	1,2	1,6
Terre-Neuve-et-Labrador	0,9	1,0
Île-du-Prince-Édouard	0,9	1,1
Nouvelle-Écosse	1,0	1,2
Nouveau-Brunswick	1,2	1,4
Québec	1,3	1,7
Ontario	1,1	1,6
Manitoba	1,3	1,8
Saskatchewan	1,1	1,6
Alberta	1,3	1,9
Colombie-Britannique	1,2	1,7
Yukon	3,0	3,7
Territoires du Nord-Ouest	4,7	5,2
Nunavut	23,5	23,9

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

## Comparabilité au fil du temps

Des chiffres concernant la population des minorités visibles au Canada ont été produits pour la première fois à partir des données du Recensement de 1981. En 1981, 1986 et 1991, les données sur la population des minorités visibles ont été tirées principalement des réponses à la question sur l'origine ethnique, ainsi que des réponses aux questions sur le lieu de naissance et la langue maternelle.

Depuis le Recensement de 1996, la question sur le groupe de population a servi à mesurer la population des minorités visibles plus directement. Comme il a été mentionné précédemment, bien que le libellé de la question (« Cette personne est-elle un : ») soit demeuré le même de 1996 à 2021, au cours de cette période, il y a eu des variations dans la présentation, les exemples et les instructions pour la question, ce qui influe sur la comparabilité historique des estimations sur la population des minorités visibles au Canada.

Certains changements dans le traitement des données ont également été appliqués dans le cadre de divers recensements. En 2001, les personnes ayant fourni les réponses écrites « Mixte » et « Biracial », mais qui n'avaient pas coché de cercle, étaient incluses dans la catégorie « Minorité visible, n.i.a. ». En 2006, ces réponses écrites ont été codées à des groupes de réponses à cocher multiples. En raison de ce changement dans le

traitement, les estimations pour les groupes de minorités visibles particuliers ont augmenté en 2006, de même que ceux de la catégorie « Minorités visibles multiples ». Par contre, les chiffres pour la catégorie « Minorité visible, n.i.a. » ont diminué.

Pour le Recensement de 2021, au moment de dériver les catégories dans la variable des minorités visibles, on a mis davantage l'accent sur les réponses écrites fournies par les répondants en plus de leurs réponses à cocher. Lors du Recensement de 2016 et les recensements précédents, on a généralement mis davantage l'accent sur les réponses cochées par les répondants, tandis que les réponses écrites étaient considérées comme des « renseignements supplémentaires ». Par exemple, en 2016, si un répondant avait coché la réponse « Sud-Asiatique » et a fourni la réponse écrite « Nigérian », il était inclus dans la catégorie « Sud-Asiatique » de la variable des minorités visibles. En 2021, comme on a mis davantage l'accent sur la réponse écrite supplémentaire, un tel répondant serait inclus dans la catégorie « Minorités visibles multiples ».

Étant donné que relativement peu de personnes fournissent de telles combinaisons de réponses écrites et de réponses à cocher (la plupart des personnes fournissent seulement une ou plusieurs réponses à cocher ou fournissent une réponse écrite sans réponse à cocher), la modification de la dérivation de la variable « minorité visible » pour mettre davantage l'accent sur des réponses écrites supplémentaires a eu très peu d'incidence sur les estimations pour la plupart des catégories. La seule exception est la catégorie « Minorités visibles multiples », qui a légèrement augmenté en raison de ce changement dans le traitement.

### Comparabilité avec d'autres sources de données

Le Recensement de 2021 est actuellement la principale source de données de Statistique Canada sur les groupes de population et la population des minorités visibles. Avant 2021, le recensement a permis de recueillir ces renseignements de 1996 à 2016. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages a permis de recueillir des renseignements sur ces concepts.

D'autres enquêtes-ménages (comme l'Enquête sociale générale et l'Enquête sur la population active) permettent aussi de recueillir des données sur la population des minorités visibles. Statistique Canada a également produit des projections, selon des scénarios précis, de la population des minorités visibles au Canada, comme la publication [Projections démographiques pour le Canada et ses régions sur les thèmes de l'immigration et de la diversité, 2016 à 2041 : aperçu des hypothèses et des scénarios](#), produit n° 17-20-0001 au catalogue de Statistique Canada.

De nombreux facteurs ont une incidence sur les comparaisons entre les données sur les groupes de population et les données sur les minorités visibles provenant de ces sources. Quelques exemples de facteurs qui ont une incidence sur la comparabilité comprennent :

- les différences concernant les populations cibles de l'enquête, la période de référence, l'échantillonnage et les méthodes de collecte;
- le libellé des questions, le format du questionnaire, les exemples et les instructions;
- les méthodes de traitement des données;
- le climat sociopolitique au moment de la collecte des données.